

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX: 05 46 50 55 70

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET BANETTE-CONAN- GIROUDIÈRE
30 AV. DU GENERAL LECLERC
17000 LA ROCHELLE

V/REF :
N/REF : 58 B 2 / 2011-A-626

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 09/02/2011,

P.V. d'assemblée du 21/01/2011

- Changement de dénomination en celle de GROUPE STECO-HSF
- Nomination de nouveaux directeurs généraux

Extrait du P.V. d'assemblée du 21/01/2011

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Statuts mis à jour

Concernant la société

GROUPE STECO-HSF
Société par actions simplifiée
rue François Hennebique
17140 Lagord

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-626 le 09/02/2011

R.C.S. LA ROCHELLE 581 780 020 (58 B 2)

Fait à LA ROCHELLE le 09/02/2011,

Le Greffier

GREFFE

LEGALE

« GROUPE STECO »
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros
Siège Social : LAGORD (Chte-Mme) - Rue François Hennebique
581 780 020 RCS LA ROCHELLE

-:-

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2011**

L'an deux mille onze,
Le vingt-et-un janvier,
Au siège social, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce jour,

Les associés de la société « GROUPE STECO », Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président, Monsieur Yves PAUGAM.

Monsieur Jacky TIFFOUIN assure les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et le secrétaire soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 6294 actions sur les 6 294 actions composant le capital social, soit plus du tiers du capital social.

Le Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Michel APERCE, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 5 janvier 2011, est présent.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions à son ordre du jour.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- * un exemplaire des statuts,
- * la liste des associés et la feuille de présence,
- * les justificatifs de la convocation de l'Assemblée,
- * le rapport du Président,
- * le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle que les documents devant être mis à disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et statutaires.

f

yl

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- * Changement de dénomination sociale,
- * Modifications corrélatives des statuts,
- * Accomplissement des formalités de publicité.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale et de la remplacer par «Groupe STECO-HSF » avec effet au 21 janvier 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale comme conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, décide de modifier ainsi l'article 4 des statuts :

« Article 4 - Dénomination :

La Société a pour dénomination à compter du 21 janvier 2011 :

« Groupe STECO-HSF »

(le reste de l'article sans changement).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les décisions de la présente Assemblée seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur à la diligence des représentants légaux de la Société qui ont tous pouvoirs à cet effet.

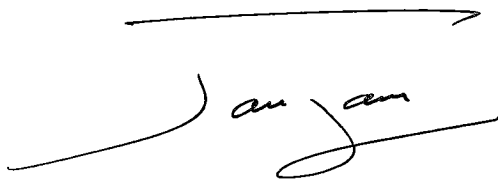
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le secrétaire.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'au g am', with a long horizontal line extending to the left and a loop at the end.

Yves PAUGAM

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacky', with a long vertical line extending upwards and a loop at the top.

Jacky TIFFOUIN

A second handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacky', with a long vertical line extending downwards and a loop at the bottom.